



CARREFOUR50+

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Politique sur la diversité et l'inclusion

Dernière mise à jour : 15 décembre 2022

Table des matières

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE	3
VALEURS DE L'ORGANISATION.....	4
DÉFINITIONS.....	5
CADRE D'APPLICATION DES COMPORTEMENTS	5
LÉGISLATIONS EN VIGUEUR.....	6
RESPECT ET ENGAGEMENT ENVERS CETTE POLITIQUE	7
POUR SIGNALER UN MANQUEMENT	7
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	7

Pour toute question concernant le présent document, vous pouvez nous contacter de l'une des façons suivantes :

Par courrier : 2 – 1218 Langley Street
Victoria, BC
V8W 1W2

Téléphone : 778.747.0138

Courriel : info@carrefour50cb.ca

Site internet : www.carrefour50cb.ca

Tout droit réservé. © Ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite d'une personne autorisée par le Carrefour 50 CB.

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE

Dans le présent document, nous voulons définir les valeurs et principes qui sont véhiculés au sein de du Carrefour 50+ Colombie-Britannique, ci-après appelé « le Carrefour ».

À l'instar d'autres organismes sans but lucratif (OSBL) œuvrant au sein des communautés qu'ils desservent, le Carrefour se dote d'une Politique à l'égard des sexes, de la diversité et de l'inclusion visant à préciser les règles et comportements attendus des personnes qui œuvrent lors de l'ensemble de ses activités autant professionnelles que sociales de notre organisme. La Politique énonce les comportements et attitudes attendus par toutes personnes intervenant dans l'ensemble des interactions avec le Carrefour. Elle chapeaute les définitions de tâches ou les fonctions attendues de toutes personnes employées ou contractuelles, bénévoles ou membres du CA.

Si vous interagissiez auprès du Carrefour dans l'une de ces catégories, on s'attend de vous que vous adhériez et participiez à l'atteinte des buts de la Société qui sont d'/de :

- a) *Assurer le leadership sur les enjeux touchant les francophones et francophiles en Colombie-Britannique*
- b) *Rassembler la clientèle cible dans toute sa diversité*
- c) *Représenter et promouvoir le respect de leurs droits, intérêt culturel et bien-être*
- d) *Développer et offrir des outils contribuant à la santé physique et mentale.*

Les dispositions de la Politique balisent les attitudes et les comportements attendus dans de nombreuses situations. Devant une situation non prévue à la présente Politique et qui pose un questionnement éthique, il revient à chacun de faire preuve de discernement et d'agir de façon juste, respectueuse et équitable tout en demandant l'aide d'une personne extérieure en cas de doute.

Pour que cette Politique soit « vivante » et serve véritablement au respect de la mission du Carrefour, les personnes employées ou contractuelles, bénévoles et membres du CA s'engagent à prendre connaissance et respecter ses dispositions après en avoir pris connaissance et en avoir compris sa portée. Son application demeure tributaire du respect des différentes lois provinciales et fédérales en vigueur.

Vous faites désormais partie d'une équipe dynamique prête à vous aider à partir du bon pied dans votre cheminement au sein d'un organisme sans but lucratif (OSBL). C'est dans cette optique que nous vous présentons notre **POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION** qui se veut un pont entre la vision, la mission et les valeurs qui régissent la vie au sein du Carrefour 50+ CB.

Ce document est revu et corrigé au fil du temps et la dernière version que vous avez consulté n'est peut-être pas la dernière version officielle. Nous vous invitons donc à consulter notre site internet, la direction générale ou la présidence afin de connaître les dernières mises à jour.

Vision

« Le Carrefour 50+ enrichit le bien-être et la vitalité des francophones et francophiles de 50 ans et plus de la Colombie-Britannique. »



Mission

« Rassembler, représenter et mobiliser les francophones et francophiles de 50 ans et plus de la Colombie-Britannique dans toutes leurs diversités en offrant des services répondant à leurs besoins. »

VALEURS DE L'ORGANISATION

Dans le but d'atteindre les meilleurs résultats possibles en matière d'inclusion au sein de notre organisation, il importe que toutes les personnes salariées ou contractuelles, bénévoles et membres du CA, les membres, les fournisseurs, représentants et clients conviennent d'adopter et d'appliquer les valeurs et principes suivants en tout temps.

Valeurs (Savoir-être)

- Compassion
- Équité
- Inclusion
- Intégrité
- Respect

Principes (savoir-faire)

- Collaboration
- Démocratie
- Détermination
- Leadership
- Partenariat
- Transparence

Pour sa part, le Carrefour et ses représentants s'engagent à appliquer les règles suivantes de façon juste et équitable envers toutes personnes, qu'elles soient salariées ou contractuelles, bénévoles, siégeant au sein du CA, membres associatifs ou individuels ainsi que toutes autres personnes et instances qui ont un lien d'affaires et/ou financier avec le Carrefour d'/de :

- accorder un traitement équitable à toutes les personnes salariées ou contractuelles en matière de relations de travail ;
- offrir des conditions d'affaires de qualité avec des possibilités de partenariats et de transparence ;
- offrir un environnement de vie et d'activités sain, exempt de harcèlement et de violence ;
- maintenir le caractère confidentiel des renseignements qui appartiennent à nos personnes salariées ou contractuelles, bénévoles, membres, clients, fournisseurs et toutes autres instances requérant la confidentialité requise par la Loi.

AU CARREFOUR 50+ CB, NOUS ...

- ne tolérons aucune forme d'abus, de harcèlement, ni aucune autre forme de comportement irrespectueux et inapproprié envers nos personnes salariées ou contractuelles, nos bénévoles, nos membres autant du CA qu'individuels ou associatifs, nos fournisseurs, nos clients, ou toute autre personne en relation avec le Carrefour ;
- agissons conformément aux lois applicables et sommes sans équivoque quant aux comportements que nous ne tolérons pas en appliquant rigoureusement et uniformément les règles énoncées dans nos politiques.

DÉFINITIONS

On entend par **DIVERSITÉ** les différences fondées sur l'identité et l'expression du genre, l'appartenance linguistique et culturelle, les membres des groupes racialisés, les personnes en situation de handicap, les personnes qui s'identifient comme faisant partie de la communauté 2SLGBTQIA+, ainsi que les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis.

L'INCLUSION se traduit par une volonté affirmée, ainsi que des gestes concrets afin d'accueillir et traiter de façon équitable toutes personnes appartenant aux groupes mentionnés au paragraphe précédent.

CADRE D'APPLICATION DES COMPORTEMENTS

En tant que membre du CA, personne salariée ou contractuelle et bénévoles du Carrefour, nous attendons à ce que vous adoptiez les comportements suivants dans l'exercice des fonctions qui vous sont confiées, voire lorsque vous n'êtes pas en fonction officielle.

- Accueillir avec dignité toutes personnes appartenant aux groupes énumérés dans la définition de **DIVERSITÉ** ci-haut ;
- Promouvoir la diversité et l'équité dans un effort concerté et continu afin de veiller à l'inclusion des différents groupes compris dans la définition de **DIVERSITÉ** ci-haut ;
- Favoriser un milieu de travail et de rassemblement sain où toutes les personnes y œuvrant, qu'elles soient employées, contractuelles, membres du CA, bénévoles ou autres, se sentent valorisées, respectées et soutenues ;
- Faire valoir dans tous ses processus et avec tous ses partenaires, la présente Politique. Toutes et tous au sein du Carrefour sont responsables de la faire respecter.

En cas de doute quant au comportement à adopter lorsqu'une situation nouvelle survient, n'hésitez pas à poser la question à la présidence ou la direction générale. Si une de ces deux personnes ne connaissent pas la réponse exacte, elle saura certainement vous diriger selon la situation.

LÉGISLATIONS EN VIGUEUR

Nous connaissons tous l'adage qui dit : « Nul n'est censé ignorer la loi ». C'est dans cette optique que nous entendons donc nous conformer aux lois qui régissent le milieu dans lequel nous évoluons. Nous sommes tenus d'appliquer diverses législations de façon rigoureuse et équitable dans toutes les sphères de notre organisation. En voici quelques exemples :

Dossiers des personnes bénévoles, employées, contractuelles, membres ou clientes

Dans le but de bien gérer le dossier des personnes avec qui nous faisons des affaires, soit à titre d'employées, de contractuelles, membres ou clients, nous sommes tenus de collecter certaines informations personnelles nous permettant d'identifier lesdites personnes. Dans ce sens, nous nous conformons aux règles de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Santé et sécurité au travail

Afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire autant pour toutes personnes qui visitent nos installations ou y travaillent, nous appliquons rigoureusement les lois et règlements suivants : *Occupational Health and Safety Regulation – BC Laws*. Il est de votre devoir de respecter ces règles, autant pour votre propre sécurité que celle des gens qui vous entourent au moment d'utiliser nos locaux et équipements.

Relations de travail

Afin d'assurer des relations de travail harmonieuses pour les personnes salariées et contractuelles, toutes les personnes représentant la Société, à savoir les membres du CA et les personnes pouvant être désignées par ledit CA, doivent appliquer de façon juste et équitable la loi suivante : *Employment Standards Act – BC Laws* ;

Par ailleurs, l'ensemble des personnes interagissant avec le Carrefour, du plus haut dirigeant au dernier venu, doivent maintenir un environnement de travail et d'interaction convivial, harmonieux et exempt de harcèlement avec l'ensemble des intervenants, qu'ils soient internes ou externes.

Si une situation conflictuelle devait survenir, nous vous invitons à vous adresser promptement à la présidence ou à tout autre membre du conseil d'administration n'étant pas impliqué dans la situation ou la direction générale afin de rapporter les faits et régler la situation.

Dans l'éventualité où ladite situation ne se règle pas, ou si l'une des deux instances mentionnées précédemment était impliquée dans la situation conflictuelle, nous vous invitons à vous adresser à

- à la direction générale ou à la présidence du Carrefour;
- à tout autre membre du conseil d'administration du Carrefour;
- ou, dans un cas exceptionnel, vous adresser à l'une des instances suivantes :
 - Fédération des francophones de la C.-B. – ffcb.ca / 604.732.1420 ;
 - Fédération des aîné(e)s francophone du Canada – faafc.ca / 613.564.0212 ;
 - Un autre OSBL francophone régional de votre communauté.

RESPECT ET ENGAGEMENT ENVERS CETTE POLITIQUE

Considérant que cette Politique s'applique à l'ensemble des intervenants œuvrant au sein du Carrefour, nous nous attendons à ce que tous en prennent connaissance.

Pour toutes personnes employées, contractuelles et membres du CA

Considérant sa grande disponibilité en version électronique et papier, toutes personnes faisant affaires ou voulant faire des affaires avec le Carrefour sont réputées avoir pris connaissance de la présente Politique avant ou dès le début de sa relation contractuelle ou membre du conseil d'administration au sein de l'organisme. En continuant de travailler pour, ou de siéger au sein du CA, vous vous engagez à respecter et à vous conformer aux règles qui y sont décrites.

POUR SIGNALER UN MANQUEMENT

En plus de votre engagement envers cette Politique, vous comprenez avoir l'obligation de signaler, par l'un des moyens suivants, tout manquement dont vous pourriez être témoin, en vous adressant :

- à la direction générale ou à la présidence du Carrefour;
- à tout autre membre du conseil d'administration du Carrefour;
- ou, dans un cas exceptionnel, vous adresser à l'une des instances suivantes :
 - Fédération des francophones de la C.-B. – ffcb.ca / 604.732.1420 ;
 - Fédération des aîné(e)s francophone du Canada – faafc.ca / 613.564.0212 ;
 - Un autre OSBL francophone régional de votre communauté.

Conséquemment, la direction générale et/ou la présidence s'engage à respecter la plus stricte confidentialité du témoignage d'une personne qui nous signale un manquement de bonne foi. Nous ne tolérerons aucune forme de représailles ou d'intimidation envers une personne ayant signalé un fait ou un événement pouvant mener à l'analyse des faits.

Dans tous les cas, les manquements à cette Politique seront examinés de façon sérieuse et les mesures appropriées seront prises à l'égard de toutes violations le cas échéant. Ces mesures peuvent prendre l'une des formes suivantes : une formation, un encadrement, un avertissement écrit, une suspension, un congédiement ou un renvoi du Carrefour.

Selon la situation, un comité Ad Hoc ayant un rôle de recommandation auprès du conseil d'administration pourra être mis en place. Les enquêtes portant sur les manquements possibles à cette Politique se feront de façon confidentielle, respectueuse et conformément aux différentes lois en vigueur.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Comme nous pratiquons depuis toujours la politique de la Porte ouverte, c'est notre désir en tant que gestionnaires désignés de cette Politique de vous donner les moyens de nous rejoindre facilement et confidentiellement au besoin.

Nous vous invitons à nous faire parvenir toutes plaintes, signalements, questions ou commentaires concernant la présente Politique à la direction générale ou la présidence par l'un des moyens suivants :

Courriel : Direction générale : dg@carrefour50cb.ca
Présidence : presidence@fracb.ca

Téléphone : 778.747.0138
Par la poste : Carrefour 50+ CB
2 – 1218 Langley Street
Victoria BC
V8W 1W2

Cette Politique sur la diversité et l'inclusion entre en vigueur à la date de sa signature par la présidence du Carrefour.

Joanne Dumas

13 décembre 2021

Joanne Dumas, Présidente

Date de la signature